

**Procès-verbal de la séance du Conseil général de Cressier du 12 mars 2026 à 20h00, à la
Maison Vallier**

Présidence du Conseil général : M. Pierre Geissbühler

Présences :	Effectif :	29	Sont excusés :	Mme L. de Lima Ribeiro
	À l'appel :	25		Mme F. Maire
	Excusés :	4		Mme C. Silvant
	Absent :	-		Mme A. de Montmollin

Sont également présents :

M. André Grandjean, Président du Conseil communal
Mme Laila Cinotti, Vice-Présidente du Conseil communal
M. Ch.-Antoine Evangelista, Secrétaire du Conseil communal
M. Jérémie Veillard, Vice-secrétaire du Conseil communal
Mme Isabelle Garcia, Membre du Conseil communal
M. Raphaël Constantin, Administrateur communal

Ordre du jour

1. Correspondance – Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2025
~~Nomination d'un.e membre au Conseil d'événements scolaires (CESC) en remplacement de Damien Guerne, démissionnaire (supprimé de l'ordre du jour)~~
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 300'000.00 pour l'étude relative au concept de protection contre les crues pour les années 2026, 2027 et 2028
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 70'000.00 pour l'installation de cylindres électroniques sur l'ensemble des bâtiments communaux
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la nomination de l'organe de révision des comptes pour l'année 2025
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la nomination de l'organe de révision des comptes pour la période 2026 à 2028
7. Points en suspens – informations du Conseil communal
8. Divers

1. Correspondance - Appel

M. P. Geissbühler, Président :

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir d'ouvrir cette première séance du Conseil général de Cressier de l'année 2026. Cette année 2026 qui commence de manière relativement dramatique, tant au niveau Suisse qu'au niveau national. Je vous propose donc que nous prenions une petite minute en ce début de séance pour témoigner de notre solidarité avec les familles, les proches et les victimes des tragiques incidents de Crans-Montana et de Chiètres pour témoigner de notre soutien. Merci beaucoup.

Je vous propose de passer à l'appel et passe désormais la parole à Monsieur Loïc Veuve.

Appel selon la liste des présences par M. L. Veuve

À l'appel : 25 personnes présentes et 4 excusées. La majorité absolue est à 13.

En ce qui concerne la correspondance, nous avons reçu les annonces d'excusés de ce soir :

Mme Luciana De Lima Ribeiro, Mme Françoise Maire, Mme Aline de Montmollin et Mme Corinne Silvant.

Nous avons également reçu la correspondance suivante :

- Courrier de la part de la Commune de Cornaux, s'intitulant « Projet de fusion Cornaux-Cressier-Lignières ».

Lecture du courrier par M. P. Geissbühler.

Est-ce que ce courrier suscite des réactions ?

Je vous confirme qu'une délégation du bureau du Conseil général participera à cette discussion qui se tiendra la semaine prochaine, le 18 mars. Je vous propose de passer à la suite avec notre ordre du jour et vous propose une modification de l'ordre du jour.

Le groupe Ensemble pour Cressier souhaite reporter le point 3 de l'ordre du jour à une prochaine séance. Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette modification de l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas.

Je vous propose donc que nous passions au point 2 de notre ordre du jour qui est l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2025.

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2025

M. P. Geissbühler, Président :

Est-ce que ce document appelle à des commentaires de votre part ? Ce n'est pas le cas. Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver le procès-verbal du 13 décembre 2025 sont priés de se manifester en levant la main. C'est donc à l'unanimité qu'il est approuvé par tous les membres présents. Nous passons au point 3.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 300'000.00 pour l'étude relative au concept de protection contre les crues pour les années 2026, 2027 et 2028

M. P. Geissbühler, Président :

Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un Groupe souhaite s'exprimer ?

Mme B. Gyger :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance, la Commission financière a étudié le rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour l'étude relative au concept de protection contre les crues pour les années 2026, 2027 et 2028.

C'est une aubaine pour notre Commune de pouvoir collaborer étroitement avec l'office des dangers naturels et des cours d'eau du Service des Ponts et Chaussées qui officiera comme représentant du maître d'ouvrage. Ce même office a d'ailleurs été en charge du dossier de Dombresson.

Le crédit d'étude demandé est indispensable pour avoir une vision globale des travaux à réaliser et connaître leur coût. Il servira à couvrir les honoraires du Service des Ponts et Chaussée liés à la rédaction du cahier des charges pour l'appel d'offre par marché public de même qu'au suivi du projet, et également à couvrir les honoraires du bureau auquel aura été attribué le marché public.

La présente demande de crédit pluriannuel permet de ne pas bloquer la procédure puisque l'entier du montant est attribué sur une période de 3 ans. Selon l'office des dangers naturels et des cours d'eau du Service des Ponts et Chaussées, le montant de CHF 300'000.- reflète la situation économique du projet.

A noter que la première tranche de CHF 100'000.- a été inscrite au budget des investissements 2026, dont la charge nette pour notre Commune sera de 30%, soit CHF 30'000.-.

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission financière préavise favorablement l'arrêté tel que présenté. Merci de votre attention.

M. S. Persoz :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe Ensemble pour Cressier a pris connaissance de la demande de crédit de CHF 300'000.- pour l'étude relative au concept de protection contre les crues, ainsi que du rapport du Conseil communal.

Plusieurs de nos membres ont regrettés le manque d'informations contenues dans le rapport. Il nous est donc difficile de nous positionner sur cette demande de crédit. Nous comprenons que les détails du projet ne puissent probablement pas être encore divulgués, néanmoins, cela fait maintenant plus de 4 ans que plusieurs de nos membres demandent à être informés sur les directions prises, par le concept de protection des crues de notre village. Ceci dans le but de pouvoir prendre les bonnes décisions en connaissance de cause. Malheureusement, à ce jour, nous n'avons toujours pas d'informations et nous devrions aujourd'hui voter un crédit important sans les informations de base du projet.

Il aurait mentalement été souhaité d'avoir un descriptif des intentions du projet ou des projets. Quels sont encore les risques, les enjeux et à quels endroits ? Que cherchons-nous à faire, à protéger ? De quel type d'intervention ou d'ouvrage parlons-nous ? De gros ouvrages bétonnés ou des interventions intégrées dans le paysage naturel ? Sur quel ruisseau intervenir ? Il aurait notamment également été souhaité d'avoir une planification dans le temps du concept.

Où en sommes-nous dans le processus ? Qui fait quoi ? Quelles sont les prochaines étapes ? Il aurait notamment été souhaité d'avoir le détail de ce que couvre la somme de CHF 300'00.-. Payée à qui, pour quelles prestations, combien d'heures, quels montants, des divers et imprévus ?

Pour conclure, je tiens à dire clairement que le Groupe Ensemble pour Cressier ne remet en aucun cas le besoin de bonne protection pour le village adapté pour les prochaines crues, mais que nous ne pouvons pas nous positionner sans une information adéquate. Je vous remercie.

Mme N. Ecoffey :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR traite également le manque d'informations et d'éléments concrets liés au projet de protection contre les crues. Malgré tout, après analyse du rapport du Conseil communal relatif à la demande de crédit d'engagement de CHF 300'000.-, le Groupe PLR a compris et ou du moins était convaincu par les arguments développés par le Conseil communal et soutient la demande. Merci beaucoup.

Mme Garcia, Conseillère communale :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je convie le bureau du Conseil général à venir dans la salle. Je vais présenter un petit peu le détail de l'avant-projet.

Présentation de l'avant-projet par Mme I. Garcia

M. S. Persoz :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Groupe Ensemble pour Cressier remercie le Conseil communal pour cette présentation riche en informations. Honnêtement, tout n'est pas encore très clair, car il y a des termes techniques, mais cela permet de voir un peu ce qui va être fait, sur quel site, quel ruisseau et de quel type. Ce qui nous permet de probablement accepter le crédit.

A l'avenir, nous apprécierons évidemment d'avoir le temps d'étudier quelques semaines avant, ce genre de projet et aussi vaste que celui-ci et que l'on puisse prendre une décision en connaissance de cause. Je vous remercie.

M. P. Geissbühler, Président :

Si la parole n'est plus demandée et que je comprends que l'entrée en matière n'est pas combattue, je vous propose que celles et ceux qui acceptent cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main après lecture de l'arrêté.

Lecture de l'arrêté par M. P. Geissbühler

C'est donc à l'unanimité que l'arrêté est accepté. Merci beaucoup. Nous passons au point 4.

<p>4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 70'000.00 pour l'installation de cylindres électroniques sur l'ensemble des bâtiments communaux</p>

M. P. Geissbühler, Président :

Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un Groupe souhaite s'exprimer ?

Mme B. Gyger :

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs,

Lors de sa séance, la Commission financière a étudié le rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 70'000.- pour l'installation de cylindres électroniques sur l'ensemble des bâtiments communaux.

L'entreprise Clés de Secours avait équipé le bâtiment et terrain de foot en 2024 et celui des TP ainsi que le château l'année passée. Le système fonctionne bien et la programmation est faite informatiquement à l'administration communale. Il est dès lors prévu d'équiper le reste des bâtiments communaux avec ce même système.

L'entreprise Clés de Secours possède une large expérience dans le domaine, offre un service de dépannage 24h/24 ainsi que toutes les garanties en matière de réactivité, formation et assistance à distance en cas de problèmes techniques.

A noter encore que l'objet a été inscrit au budget des investissements 2026 pour CHF 72'000.-

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission financière préavise favorablement l'arrêté tel que présenté. Merci de votre attention.

Mme G. Veillard :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le Groupe PLR considère que ce projet représente une évolution logique et moderne dans la gestion des accès aux bâtiments communaux.

Ce système permettra une gestion plus simple et plus flexible et plus sécurisée des accès, tout en facilitant le travail administratif. En cas de perte de badge, celui-ci pourra être rapidement bloqué sans devoir remplacer l'ensemble des cylindres, ce qui constitue un avantage important. Le coût présenté nous paraît raisonnable au vu des bâtiments concernés et des bénéfices apportés par ce système sur le long terme. Pour ces raisons, le Groupe PLR de Cressier soutiendra ce projet et acceptera le crédit d'engagement de CHF 70'000.-. Merci.

M. L. Veuve :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le Groupe Ensemble pour Cressier accepte la demande de crédit. Je tiens à ajouter personnellement, que je trouve que c'est un luxe de s'offrir ce genre de système, qui n'est pas forcément une priorité pour notre Commune. Je vois toutefois bien l'utilité et l'intérêt de cet investissement pour la gestion des économies de notre administration. Merci.

M. P. Geissbühler, Président :

Si la parole n'est plus demandée et que je comprends que l'entrée en matière n'est pas combattue, je vous fais lecture de l'arrêté.

Lecture de l'arrêté par M. P. Geissbühler

Que celles et ceux qui acceptent cet arrêté le fassent par une levée de main. C'est à l'unanimité également que celui-ci est approuvé, merci. Nous passons au point 5.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la nomination de l'organe de révision des comptes pour l'année 2025

M. P. Geissbühler, Président :

Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un Groupe souhaite s'exprimer ?

Mme B. Gyger :

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance, la Commission financière a pris connaissance du rapport relatif à la nomination de l'organe de révision des comptes pour l'année 2025.

L'arrêté a comme seul but d'inscrire le changement de la raison sociale de notre fiduciaire intervenu au 1er janvier 2025, soit Fiduciaire T. Beuret SA en lieu et place de Fiduciaire Deuber & Beuret SA.

L'expert-réviseur agréé Monsieur Thierry Beuret continue donc de fonctionner comme réviseur responsable pour l'année 2025.

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission financière préavise favorablement l'arrêté tel que présenté. Merci de votre attention.

M. P. Geissbühler, Président :

Est-ce quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ? Ce n'est pas le cas. Que celles et ceux qui acceptent cet arrêté le fassent par une levée de main. C'est à l'unanimité encore une fois que c'est approuvé. Merci beaucoup. Nous passons au point 6.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la nomination de l'organe de révision des comptes pour la période 2026 à 2028

M. P. Geissbühler, Président :

Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un Groupe souhaite s'exprimer ?

Mme B. Gyger :

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance, la Commission financière a discuté du rapport relatif à la nomination de l'organe de révision des comptes pour la période 2026 à 2028.

La fiduciaire T. Beuret SA remplit à notre entière satisfaction le mandat d'organe de révision des comptes de notre Commune. Les contacts sont excellents, les aides apportées de qualité et le prix tout à fait correct.

C'est donc à l'unanimité des membres présents que la Commission financière préavise favorablement de reconduire le mandat de la fiduciaire T. Beuret SA pour les exercices 2026 à 2028 conformément à l'arrêté présenté. Merci de votre attention.

M. P. Geissbühler, Président :

Est-ce qu'un Groupe souhaite s'exprimer ? Non ce n'est pas le cas.

Je propose que celles et ceux qui acceptent cet arrêté le fassent par une levée de main. C'est à l'unanimité également que c'est approuvé. Nous arrivons au point 7.

7. Points en suspens – informations du Conseil communal

M. P. Geissbühler, Président :

Est-ce qu'un Conseiller communal souhaite s'exprimer ?

M. Ch.-A. Evangelista, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

J'ai quelques petites informations à vous partager ce soir. Je vous informe que la place de jeux de la Raisse, qui avait été détruite lors de la dernière tempête est rénovée. Elle a été ouverte et elle est fonctionnelle. Elle est un peu différente d'avant et on l'a mise au goût du jour.

Pour votre information aussi, en faisant le tour du village avec notre responsable des travaux publics, on va regarder avec les paysagistes de la commune pour remettre certains arbres afin de garantir d'avoir toujours de l'ombre à la Raisse, pour les jours de forte chaleur.

Autre information, pour la tombe du souvenir qui est en construction, elle a bien avancée. Aujourd'hui, la pierre qui sera le monument derrière le dépôt des urnes, sera installée entre le 16 et le 20 mars 2026 et on est à 80% des travaux une fois la pierre installée. Mi-avril, on aura fini, on finira les dernières plantations. Je vous laisserai, à cette période-là, aller regarder l'ornement qu'il y aura sur l'endroit où on peut vider les urnes.

C'est ce que j'appelle « une œuvre d'art », qui a été réalisée par un apprenti d'une serrurerie à Cornaux, c'est une rose et c'est magnifique. Donc je n'ai pas de photo avec moi, ce sera plus simple d'aller sur place et de se faire son propre avis, mais il faut savoir que voilà, c'est un jeune de la région qui l'a faite.

Et puis, dernier point, Cressier étant un village exceptionnel, continuons dans l'exceptionnel.

Il faut savoir qu'à Cressier, je pense qu'on est le seul village du monde où on a des ponts, mais en fait, l'eau passe par-dessus les ponts. Alors, ce n'est pas trop logique, mais voilà, ça arrive. Au « lieu-dit : Les Echelles », le pont du Diable, on a le Ruhaut qui passe, et normalement, il doit passer sous le pont. Ma foi, dans la conception de ce pont-là, et ça a été fait assez rapidement, c'est vite bouché et l'eau passe par-dessus.

La première étape est de permettre aux promeneurs qui arrivent jusque là-haut de ne pas rebrousser chemin. Donc un pont sur le pont sera installé par les travaux publics. Et la résolution du problème, qui elle prendra plus de temps parce que c'est un pont en pierre et en béton, sera faite par la suite. Voilà, je vous remercie.

M. J. Veillard, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je ne sais pas si vous avez lu les informations ces derniers jours, je vous informe qu'il y aura la course Hiver'Vita. C'est ce dimanche à Cressier. Le départ sera à Cornaux à 9h30, qui est le point de départ du parcours Vita que nous partageons avec Cornaux.

M. A. Grandjean, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Alors avec les événements dont on a parlé du début de cette année, on doit aussi regarder chez nous, dans notre Commune, si la sécurité est garantie. Alors, nous avons décidé avec le Conseil communal, de revoir tous les bâtiments communaux. Simplement pas tous de suite, car nous attendons des informations de l'ECAP à fin mars, qui nous indiquera comment les communes doivent traiter ce sujet. On a déjà eu quelques interventions où l'on pensait qu'il pouvait y avoir des ennuis ou des dangers, et il y a quand même quelques personnes qui vont devoir enlever les coquilles d'œufs qui sont vraiment très inflammables.

Ensuite, Laténa va nous mettre à disposition quelques heures d'agents de sécurité publique (AGSP).

L'avantage de ces personnes-là, c'est qu'elles sont assermentées et vont pouvoir mettre des amendes. C'est quelques heures par semaine, mais actuellement c'est un peu le « bronx » à Cressier à certains endroits et on est obligé d'intervenir. Cela signifie donc que ces agents vont s'occuper du parcage, c'est principalement là qu'il y a des problèmes et spécialement vers la place de jeux des Prélards, certains arrivant même à se mettre sur le passage pour piétons. Ceci à partir du 16 mars, à bon entendeur, la tolérance sera de zéro.

Ensuite, dans deux semaines, nous mettrons la barrière à la rue des Prélards afin d'arrêter de circuler dans cette rue. Cette rue va donc devenir une rue pour les riverains. C'est pour l'instant une barrière qui peut facilement être enlevée en cas de besoin. Mais avant de faire quelque chose de définitif, pendant 2 semaines nous mettrons donc des barrières vauban à la Rue des Prélards et allons compter le nombre de voitures passant sur le Chemin des Narches. Le but n'étant pas de transférer les voitures des Prélards sur les Narches mais que ces véhicules descendent sur les Malpierrez. On verra ce que cela donne. C'est pour ça que l'on fait pendant deux semaines un essai.

Ensuite, on a eu une question la dernière fois concernant Les Devins, En Bas-le-Port et les Broillets.

Effectivement le marquage et la signalisation ne sont pas très adéquats, on ne va pas faire beaucoup d'efforts actuellement car il y a des chances qu'avec le PAL, il y ait des changements. Par contre, on a pris note et quand le radar qui est utilisé actuellement aux Narches et aux Prélards sera disponible, on va le mettre à En Bas-le-Port pour assurer la sécurité et voir qu'effectivement il n'y ait pas des voitures qui vont trop vite. Dans ce cas-là, peut-être qu'on devra mettre des obstacles, comme on a mis actuellement à la rue des Prélards. C'est tout. Merci beaucoup.

M. P. Geissbühler, Président :

Merci. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer au Conseil communal ? Ce n'est pas le cas, nous pouvons passer au point 8.

8. Divers

M. P. Geissbühler, Président :

Qui souhaite s'exprimer ?

M. A. Genier :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Premièrement merci pour la réponse concernant la zone 30. Je souhaite attirer votre attention sur une question importante.

L'accessibilité du bureau communal pour les personnes à mobilité réduite, en particulier lors des votations.

Aujourd'hui, l'accès n'est pas optimal. Pour illustrer le problème, lors des dernières votations, une fiche informative a été apposée sur la porte du château, en haut des marches. Cela signifie que toute personne rencontrant des difficultés à se déplacer n'avait simplement pas la possibilité de lire cette information. C'est une situation qui, à mon avis, n'est pas acceptable. De plus, l'interphone installé en bas de l'escalier ne fonctionne pas. Ce dispositif devrait justement permettre de prendre contact, et de demander de l'aide. Et dans son état actuel, il ne remplit pas son rôle.

Alors oui, il est toujours possible de venir voter en présentiel, mais encore faut-il que cette possibilité soit clairement compréhensible, accessible et praticable pour toutes et tous. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Je suis conscient que l'aménagement de l'accès au bureau communal est un défi, notamment en raison des contraintes liées à la protection du bâtiment. Mais ce n'est pas pour autant une raison pour renoncer à améliorer la situation. Des solutions existent et certaines sont très simples à mettre en œuvre. Je propose donc un affichage visible et lisible depuis l'extérieur, sans nécessité de gravir les marches, vers l'interphone par exemple.

Un interphone pleinement fonctionnel, testé régulièrement, qui permettrait réellement de contacter le personnel communal, et peut-être du moins pour les périodes de votation ou l'ouverture d'un accès alternatif, par exemple par la cuisine de la crèche, qui permettrait un cheminement sans marche. L'objectif n'est pas de transformer le bâtiment de fond en comble mais d'assurer l'égalité de l'accès à la formation et aux droits civiques, c'est un principe fondamental. Je vous remercie de votre attention et j'espère que ces propositions pourront être étudiées afin d'améliorer concrètement l'accessibilité pour toute la population de notre commune.

Mme Garcia, Conseillère communale :

Oui, alors merci pour votre réflexion. Effectivement, jusqu'à présent, pour toutes les personnes qui sont à mobilité réduites, ce qui se passe, c'est qu'elles appellent au bureau communal et c'est une personne du bureau communal qui descend et qui s'occupe de la demande. Par contre, effectivement, nous allons regarder au niveau de l'interphone. Concernant le bureau communal, il n'est toutefois pas possible d'ouvrir une salle supplémentaire. Voilà. Je reviendrai avec des informations un peu plus précises.

M. R. Fuchs :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Aux Malpierrez, vous avez mis des bornes et je trouve que là-bas, tout le monde se parquent n'importe comment. L'autre jour, il y a une camionnette qui a voulu passer, elle n'a pas pu passer, car les gens sont mal parqués. Il n'y a aucune marque, aucune ligne blanche par terre et il faudrait parquer à au moins 15 mètres que l'on puisse au moins tourner.

Ensuite, il y a un passage qui fait Les Malpierrez et la rue du Vergers, j'ai les photos ici, il y a carrément une auto qui s'est mis devant les escaliers qui descendent et donc je pense qu'il faudrait faire des marquages là-bas.

Maintenant, j'ai encore une autre question par rapport à ces parcsages. Quant ils sulfatent les vignes, vous savez très bien que cela va assez loin. Qui est responsable si les voitures sont marquées avec du sulfatage ? C'est un vigneron qui m'a posé à la question. Car forcément, si l'on tourne avec le tracteur et qu'il y a du vent, cela peut aller sur 7 ou 8 mètres. Voilà. Merci.

M. A. Grandjean, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Par exemple aux Prélards, on a mis des blocs actuellement, mais on ne va pas mettre de voiture au Nord de la route. Justement pour ne pas avoir de problème avec les machines, car on est tout à fait conscient que les machines peuvent tourner. Au Sud de la route, il y a toujours eu des parcsages. Mais au Nord, on va mettre des blocs, des pots de fleurs, peut-être si on arrive. Cela dépendra si on a suffisamment de monde pour arroser les fleurs. C'est plutôt du côté des Prélards que des Malpierrez il me semblent. Mais c'est clair et net que là où on a mis les blocs, on ne va pas laisser les gens se parquer devant la vigne.

Pour l'instant on a posé les blocs comme ça rapidement cet hiver, car on devait limiter la circulation, mais le but premier de ces blocs est de limiter la vitesse car la moyenne sur cette rue était trop haute. Dès que le temps sera beau, on va préparer un marquage officiel pour indiquer où les voitures doivent se mettre et l'on ne pouvait pas faire ça cet hiver. C'est prévu que ces places soient définies le long de cette rue.

M. S. Persoz :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

J'aimerais juste revenir sur mon intervention concernant le concept de protection contre les crues de tout à l'heure. J'ai oublié de vous demander, si possible, d'avoir un point sur l'avancement du projet idéalement chaque année, pour un petit peu suivre ce qu'il se passe et être informé au fur et à mesures.

Concernant les divers, j'aimerais parler de la rue des Ratenets. Cela fait plusieurs mois que les lampadaires sont allumés toute la nuit. Il devrait s'éteindre à 00h00 et se rallumer à 5h00 du matin comme le reste du village. Que ce passe-t'il ?

M. Ch.-A. Evangelista, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Alors, je réponds directement. Je vous avais informé que à la rue des Ratenets, actuellement on a un problème technique. Le Groupe E rencontre actuellement un problème technique. Sur une alimentation électrique, ils ont dû faire une déviation (détails techniques). J'avais informé le Conseil général que les lampadaires resteraient allumés toute la nuit et aux frais du Groupe E, mais cela ne résout pas le problème, car on aimerait quand même que cela soit éteint durant la nuit.

Actuellement, à part les dernières informations que j'ai, il fallait creuser de nouvelles arrivées. Cela veut dire, par exemple, depuis la gare traverser les vignes pour monter aux Ratenets, car la conduite passe par là. Elle est défectueuse et on ne peut pas repasser des câbles comme ça. Donc le Groupe E est actuellement en train de regarder. Je vais par contre prendre contact avec eux, parce que, effectivement depuis la fin de l'année passée je n'ai pas eu de retour, donc je vais prendre des nouvelles et faire un point rapidement. Merci beaucoup.

M. S. Persoz :

Un deuxième divers me concernant. Depuis un certain temps et en ces temps de paix incertaine où des missiles et des drones virevoltent ici et là, je me demandais où en était Cressier dans son niveau de préparation en matière d'abris antiaériens. Quelles sont les directives à suivre ? Est-on prêt ? Est-ce que la population Cressiacoise est au clair sur la répartition des abris ? Personnellement, j'ai une vieille étiquette orange dans ma maison, qui date de 25 ans, je pense. Voilà, je voulais juste savoir s'il y avait quelque chose de prévu ?

Mme Garcia, Conseillère communale :

Alors c'est un sujet que le Conseil communal a abordé lundi dernier lors de sa séance. Et on va vous répondre. Alors effectivement, on a déjà acheté des lits, parce qu'on devait compléter les lits. Ils sont là, il n'y a plus qu'à les monter.

Lors d'un exercice de la protection civile (PC), où un groupe va venir, elle va venir également monter les lits, donc c'est une bonne chose. Ceci dans les prochaines semaines. Mais c'est un sujet dont le Conseil communal va discuter et on reviendra avec des informations plus précises.

M. S. Persoz :

Et finalement, j'ai le plaisir de vous annoncer que le Grand Tour de l'eau sera inauguré le dimanche 30 août prochain. Pour rappel, le Grand Tour de l'eau remonte le Ruhaut jusqu'à Lordel et redescend à Cressier en suivant le Mortruz, avec un passage à Enges et Frochaux, on se réjouit.

M. P. Geissbühler, Président :

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaiterait s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

Je lève donc la séance, il est 20h55, merci beaucoup à toutes et à tous.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL,
le Président, le Secrétaire,

P. Geissbühler

L. Veuve

